



Planche n° 21
V. C. de VESOUL

CATEGORIE DE L'INFRASTRUCTURE

	Catégorie 2 d=250m
	Catégorie 3 d=100m
	Catégorie 4 d= 30m
	Catégorie 5 d= 10m

Echelle : 1 / 20 000

le 29 MAR 2005

Pour être annexé à l'arrêté de ce jour

Pour le préfet et par délégation, Le représentant général